PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL EXTRA ORDINAIRE DU 11/04/2023

Approuvé en conseil Municipal du 27 avril 2023

Votants : 13 Votes pour :12 votes contre : 0 abstention : 1

Le conseil débute à 18h00

MEMBRES
EN EXERCICE : 15 **PRESENTS** : 11 **VOTANTS** : VOIR CI-DESSOUS

PRESENTS : LARGUIER Jean-Pierre, BONFILS Christian, LAFFONT Sylvie, BOSONE Christine, GILGENMAN Benoit ; MEFFRE Mireille ; EL MAHSANI Nadia ; FROGER Jean-Claude, MASSON REGNAULT Florence, GAZZANO Olivia, RAYNAUD Jean-Claude

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
ALBERCA-BUSATO Cheli pas de pouvoir donné
IBANEY Patrick donne pouvoir à BONFILS Christian
POMARES-GOMEZ Caroline donne pouvoir à LAFFONT Sylvie
ISNARD Michel donne pouvoir à MEFFRE Mireille

ABSENT NON EXCUSE(S) : 0

Date de la convocation : 07/04/2023 **Secrétaire de séance** : BONFILS Christian

VOTES

DELIBERATION 11042023 A
VOTES COMPTES DE GESTIONS ET COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS PRICIPAL ET ASSAINISEEMENT :
Pour : 13
Contre :1
Abstentions :0

VOTES COMPTES DE GESTIONS ET COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET CCAS :
Pour : 13
Contre :0
Abstentions :0
Pas pris part au vote : 1
Le conseil municipal approuve les comptes administratifs et comptes de gestion 2022, du budget principal, CCAS et assainissement.

DELIBERATION 11042023 B
Pour : 13
Contre :1
Abstentions :0
- Le conseil municipal approuve les affectations de résultats, du budget principal

DELIBERATION 11042023 C
Pour : 6
Contre :0

Abstentions :0
Pas pris part au vote : 1
- Le conseil municipal approuve l'affectation de résultats, du budget CCAS

DELIBERATION 11042023 D

Pour : 13
Contre :1
Abstentions :0
- Le conseil municipal approuve les affectations de résultats, du budget assainissement.

DELIBERATION 11042023 E

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL
Pour : 13
Contre :1
Abstentions :0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT
Pour : 13
Contre :0
Abstentions :0
Pas pris part au vote : 1

VOTE DU BUDGET PRIMITIF CCAS
Pour : 6
Contre :1
Abstentions :0
- Le conseil municipal approuve les budgets primitif 2023 du budget principal, CCAS et assainissement.

DELIBERATION 11042023 F

Pour : 14
Contre :0
Abstentions :0
- Le conseil municipal approuve les montants des subventions versées aux associations.

Le Maire nomme Monsieur Christian Bonfils secrétaire de séance et s'exprime :
" Cette année, nous avons eu beaucoup de difficulté à boucler les comptes administratifs 2022 et les budgets primitifs 2023 pour plusieurs raisons.

La première et principale raison étant que notre DGS est en arrêt-maladie depuis maintenant plusieurs mois. S'ajoute à cela le fait que nous sommes passé de la comptabilité M14 à la comptabilité M57 comme l'impose la nouvelle réglementation ce qui a provoqué de nombreux bugs dans notre logiciel comptable. (Un recommandé va être envoyé au siège social du logiciel comptable)
Pour ce faire et afin de respecter les délais nous avons travaillé avec le conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie de Vaison-la-Romaine (que je remercie fortement pour son aide) et l'une de nos adjointes administratives qui n'avait jusqu'alors jamais réaliser les budgets.
Le temps est compté, car les budgets sont à voter le 15 avril au plus tard.
Les délais étaient très courts mais nous sommes parvenus à tout finaliser après plusieurs interactions avec notre adjointe administrative que je remercie et félicite car ce n'était pas chose facile d'autant que cette année le budget assainissement est très lourd aux vue des travaux de réfection de la STEP. "

Monsieur le Maire donne la parole à son adjointe administrative pour présentation des :

- Comptes administratifs et comptes de gestions 2022
- Affectations de résultats
- Budgets primitifs
- Montant des subventions versées aux associations

Le secrétaire de séance demande au Conseil municipal de bien vouloir voter entre chaque lecture.
Le maire ne prend pas part aux votes des comptes administratifs.

À la lecture des budgets, il apparaît :
- Une erreur sur le Budget Primitif assainissement
- Une erreur sur le compte administratif CCAS

Qui sont tous deux liées à nos problèmes informatiques de logiciel comptable.
Le Conseil municipal décide donc de communiquer ultérieurement et de manière électronique ses deux budgets corrigés afin que chaque conseiller confirme ses votes par mail avant le 15/04/2023.

Monsieur le Maire prend la parole après la présentation des Budgets primitifs afin de détailler les nombreux projets d'investissements que nous avons intégrés dans ceux-ci, il précise que tout ne sera peut-être pas fait cette année, mais que nous avons déposés des nombreuses demandes de subvention afin d'en réaliser un maximum sans affaiblir notre budget communal

Fin du Conseil municipal :19h30

Jean-Pierre LARGUIER
Maire de Sablet



Secrétaire de Séance

